

## Règlement Intérieur de la finale du trophée Roza Lallemand

**Bordeaux – 17 et 18 juin 2023**

### **Article 1 : Organisation**

L'Échiquier Bordelais et la Fédération Française des Échecs (FFE) organisent la finale du trophée Roza Lallemand 2023 constituant le championnat de France individuel féminin de parties rapides.

La compétition est ouverte à toutes les joueuses françaises ou ressortissantes de l'Union Européenne résidant en France, aux joueuses de nationalité monégasque ou andorrane et licenciées à la Fédération Française des Échecs, aux joueuses étrangères jouant sous le code FRA, ainsi qu'aux jeunes joueuses jouant avec un code FIDE étranger mais scolarisées en France depuis le début de la saison.

Le règlement de la compétition F02 – Championnat individuel Féminin de parties rapides précise les conditions de qualification pour la phase finale.

### **Article 2 : Homologation et appariements**

Le tournoi est homologué par la FFE et par la Fédération Internationale Des Échecs (FIDE), les parties jouées seront prises en compte pour le classement ELO rapide FIDE de juillet 2023.

Les Règles du Jeu appliquées sont les règles de la FIDE actuellement en vigueur (votées lors du 93<sup>ème</sup> Congrès de la FIDE de Chennai et entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023). **L'article A.5 de l'annexe A Parties en cadence rapide s'applique pour l'intégralité du tournoi.**

Le tournoi se joue en **9 rondes**. Les appariements se font au système Suisse intégral. L'arbitre est assisté par le logiciel PAPI (version 3.3.7), homologué par la FFE et conçu par Erick Mouret. **Sont appariées à la 1<sup>ère</sup> ronde toutes les joueuses ayant pointé sur place avant 15h.**

Le délai de forfait est de 10 minutes.

### **Article 3 : Cadence de jeu**

La cadence de jeu est de **15 minutes + 5 secondes par coup**.

#### **Article 4 : Droits d'inscription**

Les droits d'inscription sont de zéro euro (0€).

#### **Article 5 : Horaires**

<b>Samedi 17 juin 2023</b>	<b>Dimanche 18 juin 2023</b>
14h – 15h : Accueil et pointage	
<b>15h30 : Ronde 1</b>	<b>10h00 : Ronde 6</b>
<b>16h15 : Ronde 2</b>	<b>10h45 : Ronde 7</b>
<b>17h00 : Ronde 3</b>	<b>11h45 : Ronde 8</b>
<b>18h00 : Ronde 4</b>	<b>12h30 : Ronde 9</b>
<b>18H45 : Ronde 5</b>	14h : Cérémonie de clôture
20h30 : Soirée de Gala	

#### **Article 6 : Classement et départages**

Le classement est établi au nombre de points suivant le barème :

- Gain = 1 point ;
- Nul = ½ point ;
- Perte = 0 point.

En cas d'égalité, c'est le classement du tournoi qui départagera les joueuses avec les départages suivants :

- 1- Buchholz Tronqué**
- 2- Performance**

La première joueuse de nationalité française du tournoi est déclarée Championne de France de parties rapides.

#### **Article 7 : Prix**

La liste des prix sera affichée avant la ronde 5. Les prix sont **distribués à la place réelle**.

#### **Article 8 : Arbitrage**

Le tournoi est arbitré par :

- IA Loriane LEBRET, AFE2, arbitre principale ;
- IA Pierre LAPEYRE, AFE2, arbitre adjoint.

## **Article 9 : Jury d'appel**

En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, toute joueuse peut saisir le jury d'appel. Elle doit cependant continuer la partie en suivant les directives de l'arbitre, puis rédiger une demande écrite d'appel. L'arbitre dont la décision fait l'objet de l'appel ne participera pas au vote.

Le jury d'appel est composé au cours de la première ronde, sa composition est affichée dans la salle du tournoi. Elle est composée d'un membre de l'organisation, d'un représentant de la FFE, d'un arbitre ainsi que deux joueuses titulaires et une joueuse suppléante.

## **Article 10 : Conduite des joueuses**

Les joueuses sont tenues de respecter la Charte des joueurs et joueuses d'Échecs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE sous peine de sanctions.

On considérera qu'une joueuse absente sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables et avant que les prochains appariements aient été publiés.

Les forfaits non justifiés seront signalés à la FFE pour les joueuses françaises et à la fédération concernée pour les joueuses étrangères.

Immédiatement après l'issue de la partie, la vainqueur (la joueuse ayant les blancs en cas de nulle) saisit le résultat à la table d'enregistrement et vérifie qu'il est correctement enregistré. Pour être prise en compte, une erreur à la ronde « r » doit être signalée à l'arbitre, au plus tard avant la publication des appariements de la ronde « r + 2 ». Passé ce délai, la correction du résultat sera prise en compte seulement après la fin du tournoi, pour le classement individuel ELO du joueur.

Le lieu de compétition comprend la « zone de jeu », les toilettes, la zone fumeur, la salle d'analyse et la zone buvette ainsi que tout autre endroit désigné par l'arbitre. La « zone de jeu » est définie comme l'endroit où se tiennent les parties de la compétition.

**La joueuse au trait ne peut quitter la « zone de jeu » sans autorisation de l'arbitre. Pendant la partie, une joueuse souhaitant sortir de la « zone de jeu » restera sous la surveillance d'un arbitre.**

Les analyses sont interdites dans la zone de jeu, une salle étant réservée à cet effet, l'accès en sera interdit aux joueuses n'ayant pas conclu leur partie.

Il est demandé aux joueuses d'éviter toute discussion et toute lecture suspecte.

Les pendules doivent être manipulées calmement.

Les joueuses acceptent d'être prises en photo à tout moment de la partie.

Tout comportement incorrect, y compris à l'extérieur ou sur les lieux d'hébergement pourra être sanctionné. Une tenue correcte est exigée sur les lieux du tournoi.

**Les téléphones et autres appareils électroniques de communication doivent être éteints et laissés dans un sac ou manteau. Une joueuse possédant ce type d'appareil sur elle pendant sa partie sera sanctionnée par la perte de la partie.**

Il est strictement interdit de fumer et de vapoter dans la zone de jeu ainsi que dans tous les locaux désignés comme « zones non-fumeurs » par les responsables de la sécurité du site.

Tout contrevenant peut recevoir un avertissement oral. Deux avertissements oraux signifient l'exclusion immédiate du tournoi.

**L'arbitre principale  
Loriane Lebret**

**L'organisateur  
Mathieu Ternault**